

RAPPORT D'AVANCEMENT 2019 DU SCHEMA DE MUTUALISATION

Communauté
d'Agglomération du Niortais

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20191216-C02-12-2019-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

agglo
Agglomération du Niortais

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20191216-C02-12-2019-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

SOMMAIRE



	N° de page
Contexte de la mutualisation	4
Objectifs généraux de la mutualisation	5
La cartographie des mutualisations	6
Les services mutualisés	7 à 9
Les autres formes de mutualisation	9 à 15
Annexes : Base de connaissance du SDM ; Cycle du Schéma de mutualisation ; Processus de mise en œuvre	16 à 18

CONTEXTE DE LA MUTUALISATION

Obligation législative

L'article L.5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'afin d'assurer une meilleure organisation des services, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des Conseils Municipaux, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'EPCI et ceux des communes membres.

Retrait de l'Etat

Le schéma de mutualisation répond aux attentes des communes suite au retrait des services de l'Etat

Projet de territoire

Ce projet adopté par le Conseil d'Agglomération le 11 avril 2016 intègre la réflexion autour des nouvelles compétences dévolues ou envisagées par les lois (MAPTAM, ALUR, NOTRe...).

Les préconisations de la Cour des comptes

La Cour des comptes presse les collectivités de participer davantage à la réduction du déficit public dont une des pistes évoquées est la mutualisation des services.

Contexte financier contraint

Les dotations de l'Etat s'amoindrissent. Le schéma de mutualisation répond aux attentes des communes suite au retrait des services de l'Etat

OBJECTIFS GENERAUX DE LA MUTUALISATION

Faire mieux ensemble pour

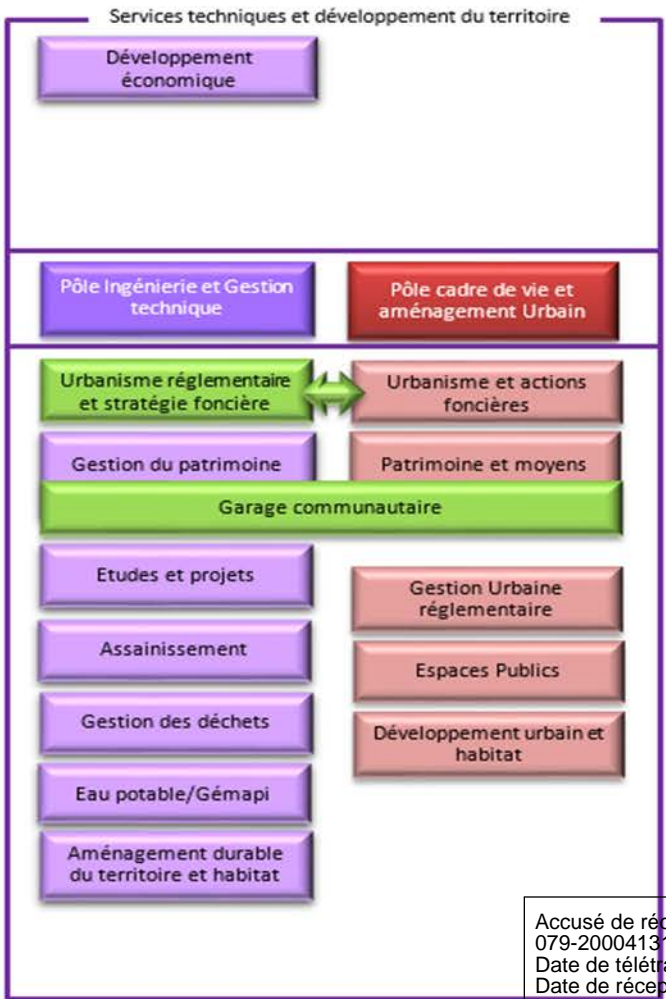
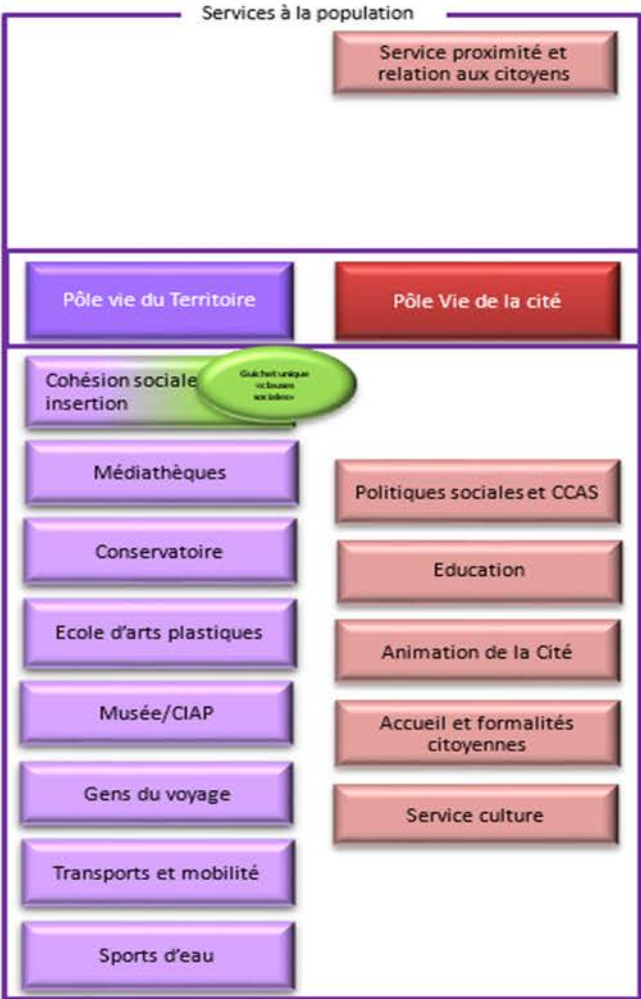
- Maintenir et / ou améliorer la qualité des services
- Partager les services pour accroître la disponibilité des expertises
- Rechercher une plus grande efficacité/efficience économique
- Renforcer la cohérence des politiques publiques
- Renforcer la communauté d'intérêt
- Rendre plus lisible l'action intercommunale
- Contribuer à mieux satisfaire les usagers (qualité du service public)
- Faire reconnaître davantage l'identité intercommunale
- Dégager à moyen et long terme des marges de manœuvre financières en partageant les ressources
- Moderniser les modes de fonctionnement en maîtrisant les coûts

Un périmètre adaptable

La mutualisation par activité peut concerner les ressources logistiques, les ressources humaines, les systèmes d'information, les activités opérationnelles.

Le périmètre d'application peut être variable selon les domaines et concerner de façon indépendante ou combinée la communauté et une commune (en particulier, la ville centre : ville de NIORT) ou la communauté et plusieurs communes.

CARTOGRAPHIE 2019 DES MUTUALISATIONS ENTRE NIORT AGGLO ET LA VILLE DE NIORT



Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20191216-C02-12-2019-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

Objectifs et missions :

- Le garage commun traite les véhicules et matériels de la Ville de Niort en pleine propriété ou conventions acceptées par le contrôle de légalité et ceux de l'EPCI Communauté d'Agglomération du Niortais
- Assurer la sécurité, le maintien en conformité, l'entretien et le dépannage des véhicules et matériels identifiés dans le domaine d'intervention

Quelques indicateurs d'activités

Poids lourds et véhicules légers

80 véhicules de + de 3,5T
372 véhicules de - de 3,5T

Matériels

1353 matériels identifiés

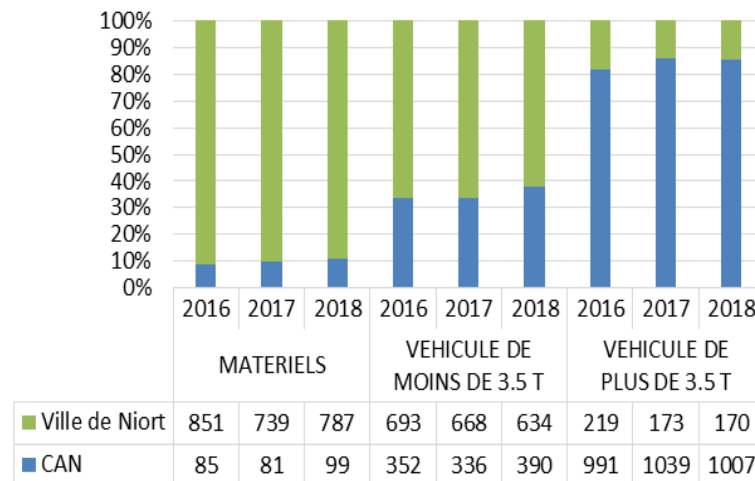
Activités

3 087 ordres de réparation
13 493 heures d'intervention
1 938 factures et 734 transactions cartes achats

Chemin parcouru en 2019

- La répartition de l'activité entre les différents types d'équipements est stable depuis la création du service commun en conservant les spécificités des 2 collectivités. Les coûts de fournitures et de prestations, restent toujours constants depuis la création du service commun.
- Les parcours de formation se poursuivent pour développer ou maintenir les connaissances des mécaniciens et ainsi pouvoir intervenir sur tout type de matériel dont les véhicules électriques.
- Une capacité d'adaptation et une efficience maintenue pour répondre à un accroissement et un renouvellement de la partie « Matériel » du parc et les évolutions technologiques côté « Véhicules Légers ». Le service s'est maintenu et les coûts restent maîtrisés.

Répartition des opérations



Objectifs et missions

- Assurer l'ensemble des actions de communication externe pour le compte de la commune et de l'agglomération tout en optimisant la gestion des moyens et matériels, pour aboutir à une meilleure disponibilité des compétences et à la réalisation à terme d'économies d'échelle.
- Développer l'information d'intérêt territorial (faire découvrir les acteurs locaux et l'activité du territoire).
- Conforter l'information d'utilité publique (renseigner et faciliter la vie de l'usager).
- Identifier et travailler la marque de fabrique niortaise pour être remarqué et se démarquer à l'extérieur du territoire (créer de la valeur)

Activités

Rédaction des magazines « Vivre à Niort » et « Territoires de Vie », l'administration des sites Internet niortagglo.fr et vivre-a-niort.com, l'animation des réseaux sociaux Facebook, Instagram, Twitter pour les deux collectivités, création et mise en forme des supports graphiques pour la promotion des politiques publiques, conception et organisation d'évènementiels sur le territoire.

Chemin parcouru en 2019

- Renforcement de la promotion des actions conduites par Niort Agglo et la Ville de Niort par une présence plus forte des deux collectivités dans les foires et salons du territoire et au niveau national (Paris, La Rochelle, ...).
- Promotion de la « marque » Niort Agglo et de la Ville de Niort par l'acquisition d'une flotte de supports physiques (banderoles, roll up, flammes, goodies, ...) importante disponible pour les événements portés par les services de la Ville de Niort/Niort Agglo.
- Déclinaison de la nouvelle charte graphique Niort Agglo sur l'ensemble des équipements communautaires.

Gains estimés

- De la cohérence dans le traitement des différentes demandes et de la stratégie de communication à envisager à l'échelle du territoire ainsi qu'une meilleure lisibilité des liens naturels qui existent entre les compétences des deux collectivités.
- De l'harmonie dans l'utilisation et les évolutions à prévoir des identités graphiques de la Ville de Niort et de l'Agglo.

Service commun **DSI** = Direction des systèmes d'information

Création le 1^{er} octobre 2018

Effectif actuel 31 Agents 30,6 ETP
Effectif cible 35 ETP

Objectifs et missions

- Définir, piloter et gérer le Système d'Information des collectivités Niort Agglo et Ville de Niort en adéquation avec la stratégie et les besoins de ces collectivités.
- Piloter les projets d'informatisation conformément aux arbitrages.
- Mettre à la disposition des agents un ensemble de moyens informatiques sécurisé et adapté aux activités de l'organisation.
- Offrir aux collectivités, aux élus et aux services « métiers » un savoir-faire, une expertise et une offre de prestations de service.

Quelques indicateurs d'activités

- 4 collectivités soit 1450 utilisateurs métiers, 1900 utilisateurs du SI 1800 pc, 624 téléphones mobiles ;
- 61 Projets applicatifs, 121 applications métiers, 124 applications techniques ;
- 3 salles serveurs, 13 serveurs physiques, 270 serveurs virtualisés, 106 tera de stockage ;
- 184 sites connectés, 20 sites WIFI public ...

Chemin parcouru en 2019

4 axes de développement

- Rationaliser le fonctionnement de la DSI : infrastructure, projets, assistance et relations utilisateurs
- Accompagner les autres fonctions supports (Finances, RH, Marchés,...)
- Accompagner les directions opérationnelles
- Proposer une stratégie de développement du numérique

3 priorités pour le quotidien

- Création d'un point de contact unique pour toutes les demandes.
- Définition et mise en place d'un catalogue de service.
- Mutualisation des infrastructures pour simplifier le quotidien des utilisateurs et de la DSI.

Gains estimés

Une capacité à entreprendre accrue, une économie sur la maintenance du fait de la mutualisation des applications, des processus harmonisés mieux pilotés.



Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20191216-C02-12-2019-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

Service transféré

Urbanisme réglementaire et stratégie foncière

Création le 1^{er} janvier 2019

Effectif actuel 12 Agents, 12 ETP






Objectifs et missions

- Instruire l'ensemble des ADS (autorisations du droit des sols) pour le compte des communes, le Maire restant l'autorité compétente. L'instruction incluant le conseil et l'accompagnement des pétitionnaires.
- Etre en appui auprès des mairies (conseil, expertise, formation) pour garantir un accueil de qualité des pétitionnaires dans les mairies.
- Harmoniser les pratiques, renforcer l'expertise et adapter les ressources humaines dans un souci de continuité et de cohérence.
- Partager les données utilisables.

Quelques indicateurs d'activités

- Périmètre d'activité sur 38 communes membres
- Environ 5000 dossiers traités dont près de 3000 pour la Ville de Niort
- 3700 personnes accueillies

Chemin parcouru en 2019

- Harmonisation des modes d'instruction des ADS dans la perspective d'application d'un référentiel territorial unique sous la forme du PLUi-D. La fusion des bases de données est programmée. 
- Amélioration de l'accueil des pétitionnaires en mairies et à Niort Agglo. 
- Sécurisation de la délivrance des autorisations par les maires. 
- Apporter un conseil auprès des services et des pétitionnaires tout au long du processus d'élaboration et du dépôt de leur dossier d'ADS. 
- Mettre en œuvre les processus de dématérialisation. 

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20191216-C02-12-2019-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

Autre mutualisation **Le guichet unique d'insertion**

Création le 1^{er} juillet 2018

Effectif actuel 3 Agents, 2 ETP

Objectifs et missions

- Proposer aux services de Niort Agglo, des communes membres, des bailleurs sociaux et à l'ensemble des donneurs d'ordre publics impliqués sur le territoire de Niort Agglo, un appui pour que la commande publique génère des étapes vers l'emploi pour les publics en insertion du territoire dont les participants du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).
- Accompagner les donneurs d'ordre dans l'intégration et le suivi des clauses sociales.
- Aider les entreprises attributaires des marchés comportant une clause sociale, à réaliser leurs engagements.
- Faciliter la mise en relation des candidats avec les acteurs économiques du territoire et coordonner l'action des différents partenaires du dispositif.

Quelques indicateurs d'activités

- 36 420 heures d'insertion réalisées
- 134 personnes ont bénéficié de missions soit l'équivalent de 22 emplois à temps plein
- 14 donneurs d'ordres accompagnés
- 48 opérations traitées
- 105 marchés publics suivis

Autres effets produits

- Pour les chefs d'entreprises : Une plus grande simplicité et rapidité
- Pour les donneurs d'ordres : La mutualisation des moyens, des parcours d'insertion et partage de l'expérience tirée des évaluations
- Une transversalité renforcée avec les autres services de l'agglo.
- Pour les structures d'insertion : S'appuyer sur des parcours plus riches et diversifiés. De plus, le positionnement d'un guichet unique des clauses d'insertion au sein de Niort Agglo renforce la nature communautaire de la compétence actions d'insertion (art. 3-11 des statuts), ainsi que le ressort territorial de la plupart des donneurs d'ordres (dont les communes du territoire)
- Clarifie les acteurs : donneurs d'ordres, entreprises, structures d'insertion
- Identifie clairement le guichet unique face aux possibles financeurs (Département, donneurs d'ordres importants...) et au sein des réseaux nationaux de l'insertion (tels que l'Alliance Ville Emploi)

L'ensemble de ces points est désormais valorisé dans un charte territoriale d'insertion.

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20191216-C02-12-2019-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

Objectifs et missions

- S'aligner sur les principes essentiels de l'organisation : décloisonner, collaborer, faire confiance, se responsabiliser, se repérer, mieux s'impliquer de sorte à stimuler la performance du service public et au final, renforcer la place territoriale que doit occuper Niort Agglo avec ses 40 communes.
- Faire en sorte que l'utilisateur s'approprie les services délivrés et qu'il puisse ainsi intégrer dans le geste, les mécanismes de l'adaptation permanente.
- Partager, collaborer, interagir sont des compétences qui font désormais partie du quotidien.

Quelques indicateurs d'activités

- 950 comptes
- 2 414 entrées avec coordonnées des agents des 4 collectivités, des DGS et secrétaires de mairie et des élus.
- 1115 photos portrait gérées dans le système d'information avec la DSI
- Plus de 300 brèves d'actualités

Périmètre mutualisé

La Ville de Niort et Niort Agglo ont en commun la même base technique d'intranet et partagent surtout la compréhension de cette logique de travail qui place l'agent comme l'acteur impliqué d'une collectivité qui doit produire du service public et du développement territorial.

Chemin parcouru en 2019 :

- Création d'une communauté de référents dans les directions, puis gestion et animation de groupes.
- Création d'une communauté de gestionnaires d'espaces collaboratifs après rencontres sur le terrain des chef(fe)s de projet. Partage avec les secrétaires de mairie lors d'ateliers de présentation.
- Mise en place avec la DSI de la migration progressive du répertoire partagé « Publication » vers la GÈD qui centralise désormais, l'ensemble des documents des directions (impact recherché : accès facilité et sans doublon aux documents publiés dans la GÈD).
- Création de formulaires web éditables.
- Création de mini sites pour les partenaires sociaux.

Autre mutualisation Le festival de l'agglo



La 5^e saison

Nouveau nom du festival culturel co-construit avec les communes de l'Agglo.
Plus de la moitié des communes du territoire investies et encore plus de Compagnies pour vous émouvoir, faire rire et danser.

Quelques chiffres :

- 33 spectacles
- 4 interventions en milieu scolaire
- 3 conférences
- 1 résidence d'auteur
- 2 rencontres d'écrivain
- 1 atelier d'écriture
- 2 expositions
- 1 vernissage
- Plus de 7600 spectateurs et participants

Des animations, spectacles, médiations, une résidence d'écrivain :

Pour propager la culture, du théâtre, de la musique, de la danse et des arts du cirque, 21 compagnies professionnelles sont venues de toute la France ; le Jeu de la bague d'influence et sa quête des sept pouvoirs, une déambulation poétique, les intermèdes du Conservatoire, ou de l'école d'arts plastiques ; le spectacle de la caravane internationale des clowns ; des conférences, des expositions, des rencontres et ateliers d'écriture.

Les acteurs :

- 23 communes
- 4 services culturels de Niort Agglo
 - Médiathèques
 - Musée
 - Conservatoire
 - Ecole d'arts plastiques
- 2 partenaires financiers
 - L'Office de Tourisme
 - L'OARA (Office Artistique Région Nouvelle Aquitaine)



Autres mutualisations **Les coopérations entre services**

RH à partir du 1^{er} janvier 2019

Mise en place d'une convention commune Niort Agglo - Ville de Niort avec le **Fonds pour l'Insertion des personnes handicapées** dans la Fonction Publique (**FIPHFP**).

Afin de structurer de manière visible les différentes actions en faveur du recrutement et du maintien en emploi des agents en situation de handicap et/ou en difficulté de santé.

Cette convention est portée par Niort Agglo
Collectivités participantes : Niort Agglo, Ville de Niort, CCAS.

à partir du 1^{er} octobre 2018

La Communauté d'agglomération du Niortais a mis à disposition son **Délégué à la protection des données** auprès de la Ville de Niort pour exercer cette mission à raison de 40% de son temps de travail hebdomadaire et 10% pour le CCAS.

RH à partir du 1^{er} mars 2019

Mise en place d'une convention commune pour l'élaboration d'un **plan de formation** mutualisé avec le CNFPT.

Afin d'organiser des sessions de formation sur le territoire en proximité selon les besoins des services.

Collectivités participantes : Niort Agglo, Ville de Niort, CCAS, CD79, SDIS79.

RH à partir du 1^{er} juillet 2019

Mise en place du **nouveau Régime indemnitaire** : Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (**RIFSEEP**).

Collectivités participantes : Niort Agglo, Ville de Niort, CCAS.

RH à partir du 1^{er} janvier 2020

Après une consultation pour la **protection sociale complémentaire santé et prévoyance/Maintien de salaire**, mise en place de conventions de participation prévoyance et de participation santé.
Collectivités participantes : Niort Agglo, SEV, Ville de Niort, CCAS.

RH dernier trimestre 2019

Mise en place d'une **action de prévention des risques routiers**
Formation et ateliers
Collectivités participantes : Niort Agglo, SEV, Ville de Niort, CCAS.

Autres mutualisations **Les groupements de commandes**

Fournitures de papier

Durée : 01/2016-12/2019

Coordonnateur CD79

Membres du groupement Niort Agglo, Ville de Niort, SDIS, CD79, IIBSN, CCAS Niort, SIVOM Mauzé, CCAS Mauzé, CCAS Sciecq et 21 communes

Fournitures administratives

Durée : 01/2016-12/2019

Les fournitures de bureau, les consommables informatiques jets d'encre notamment et papier en petite quantité

Coordonnateur Niort Agglo

Membres du groupement Niort Agglo, Ville de Niort, SDIS, CD79, SEV, IIBSN, CCAS Niort, CCAS Mauzé, CCAS Sciecq et 18 communes

Carburant vrac

Durée : 01/2016-12/2019

Coordonnateur Ville de Niort

Membres du groupement Niort Agglo, Ville de Niort, SDIS, CD79, IIBSN, CCAS Niort, SI Echiré/St-Gelais/St-Maxire et 15 communes

Prestations topographiques

Durée : 07/2019-06/2023

Coordonnateur Ville de Niort

Membres du groupement Niort Agglo, SEV, Ville de Niort

Achat d'énergie GAZ

Durée : 06/2018-06/2022

Coordonnateur SIEDS

Membres du groupement 276 membres sur le département 79

Achat d'énergie ELECTRICITE

Durée : 01/2020-12/2024

Coordonnateur Ville de Niort

Membres du groupement Niort Agglo, Ville de Niort, SEV, CCAS Niort

Télécommunications

Durée : 07/2019-07/2021

Coordonnateur Niort Agglo

Membres du groupement Niort Agglo, Ville de Niort, le Conseil Départemental et 5 communes

Définitions

- Mutualisation :

La mutualisation, qui peut prendre diverses formes, permet la mise en commun, par des communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), de moyens, équipements, matériels ou personnels.

- Schéma de mutualisation :

Il s'agit d'un document d'orientation qui doit servir à impulser une dynamique et permettre d'aller vers plus de mutualisation. Ce document fait l'objet d'adaptations selon les opportunités.

Références

- La loi RCT

La loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales (RCT) s'inscrivait dans un processus qui visait à la simplification des structures territoriales, la réduction du nombre d'échelons territoriaux, la clarification des compétences et des financements. Elle a également systématisé la réflexion au sein des intercommunalités sur les possibilités de mutualisation. Elle impose aux communes et communautés d'élaborer un schéma de mutualisation dans l'année suivant le renouvellement du conseil municipal.

- La loi MAPTAM

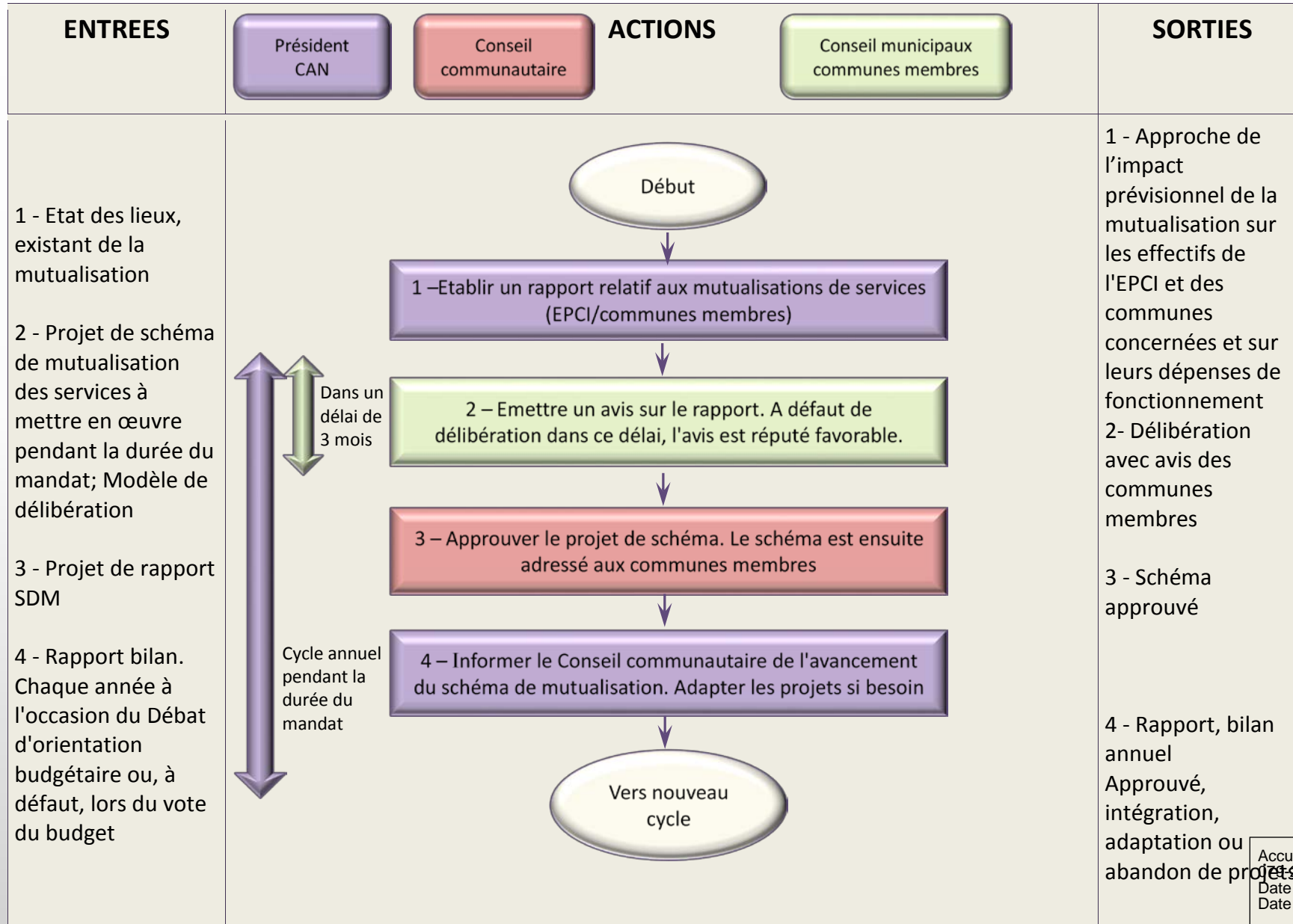
Après la loi RCT du 16 décembre 2010, la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) n°2014-58 du 27 janvier 2014 finalise la sécurisation juridique des coopérations du bloc local. Mars 2015 : 1^{ère} obligation de schéma de mutualisation (obligation reportée à décembre 2015)
Elle est le premier des trois nouveaux éléments de loi du Gouvernement pour réformer la décentralisation.

- La loi NOTRe

Troisième et dernier volet de la Réforme territoriale, la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a été promulguée le 7 août 2015. Entre autres dispositions, ce texte apporte des précisions et simplifications de la mise en place de services communs entre EPCI et communes.

ANNEXE 2

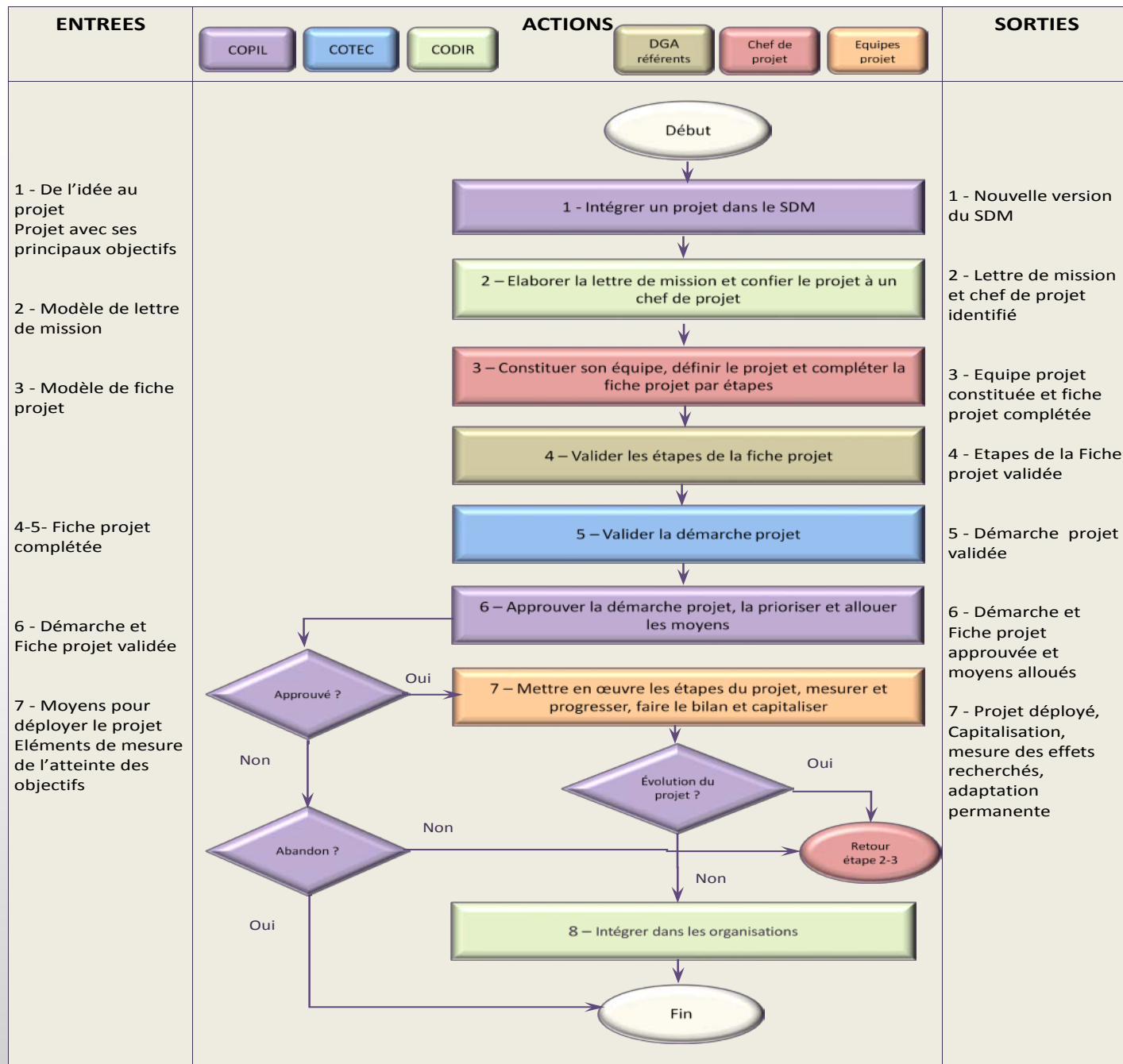
CYCLE DU SCHEMA DE MUTUALISATION



Accusé de réception en préfecture
 200041317-20191216-C02-12-2019-DE
 Date de télétransmission : 20/12/2019
 Date de réception préfecture : 20/12/2019

PROCESSUS DE MISE EN OEUVRE DES PROJETS DU SDM

ANNEXE 3



Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20191216-C02-12-2019-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

niort agglo
Agglomération du Niortais

25/11/2019

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20191216-C02-12-2019-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019